



Centre Psycho-Médico-Social Libre de Saint-Hubert

Projet de centre

2020-2025

Centre PMS Libre
Rue de la Fontaine, 29
6870 Saint-Hubert
061/61.23.63
cpms.sthubert@aopl.be

Introduction

La rédaction de ce projet a été réalisée en la présence de toute son équipe avec la richesse des échanges des disciplines psychologique, sociale, paramédicale et logopédique. Il reflète donc le centre PMS Libre de Saint-Hubert en tant que tel, dans sa particularité et son esprit.

Le présent projet de centre est un « outil de pilotage des activités » développé pour les cinq années à venir.

Rappelons les **trois grandes missions mises en évidence dans le décret** relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres Psycho-Médico-Sociaux¹ constituant la colonne vertébrale des actions des Centres PMS :

1. *Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique.*
2. *Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.*
À cette fin, les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève.
3. *Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socioprofessionnelle.*

Notre centre adhère aux priorités du projet éducatif tel que décrit dans la **Charte des CPMS Libres** : l'aide au développement de la personnalité de l'élève, le soutien à ceux qui en ont le plus besoin, à l'accès vers l'autonomie et au « devenir acteur de la vie sociale et économique ». **L'équipe du centre met le jeune et sa famille au cœur de son action** ! L'accent est mis sur le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, la solidarité, la créativité.

C'est dans cet esprit que le Centre PMS Libre de Saint-Hubert se positionne dès lors dans le cadre du **décret du 14 juillet 2006** en orientant prioritairement ses actions vers les élèves présentant des difficultés de santé, de développement, d'apprentissage vers les élèves défavorisés. Une attention plus particulière se porte sur **les moments de passage, de transition** (maternelle vers primaire, primaire vers secondaire, ...), des moments particulièrement importants, de choix, de transformation.

Aussi, de la 1^{ère} maternelle à la fin du secondaire, nous nous attachons à la **guidance psycho-médico-sociale** : l'accompagnement du jeune tout au long de son parcours scolaire.

Notre centre est également attentif à remplir ses missions en étant un lieu d'écoute, d'avis, de soutien, d'accompagnement, d'accueil dans une liberté d'approche et d'intervention avec un **regard pluridisciplinaire constant**.

¹ Décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres psycho-médico-sociaux (14 juillet 2006), article 6.

Pour rappel, les centres PMS sont **neutres et non-contraignants**, les avis remis sont consultatifs. Tout en étant **indépendant des écoles**, le centre PMS est **un collaborateur privilégié** et remplit ses missions en restant attentif aux rôles de chacun tout en respectant scrupuleusement **le secret professionnel**.

Ainsi, notre partenariat indépendant et privilégié avec les équipes éducatives est basé sur une conception de notre **rôle d'interface en tant que tiers neutre**. Signalons enfin **la gratuité** de nos interventions.

Territoire

Le Centre PMS Libre de Saint-Hubert dessert une importante partie du territoire de l'arrondissement de Neufchâteau : les écoles libres et communales des régions de Bertrix, Libin, Libramont, Neufchâteau, Paliseul, Saint-Hubert ainsi que de Sainte-Ode (faisant partie de l'arrondissement de Bastogne).

Caractéristiques démographiques

Le territoire n'est pas abondamment peuplé. En effet, la densité de la population s'élève à 47 habitants par km² pour l'arrondissement de Neufchâteau et de 26 habitants par km² pour la commune de Sainte-Ode³. Cette donnée tendrait à avoir une influence sur l'offre en termes de soins de santé et de moyens de communication (réseau des transports en commun).

Caractéristiques socio-économiques, sur base de l'indice socio-économique⁴

- *Qu'est-ce que l'indice socio-économique ?*

L'indice socio-économique (ISE) est une valeur attribuée à chaque établissement scolaire, sur la base d'une étude interuniversitaire. Cette valeur est comprise entre 0 et 20, suivant un ordre croissant de l'ISE.

- *Comment est-il calculé ?*

Au moyen d'une formule de calcul prenant en compte les dernières données statistiques disponibles pour les critères suivants en fonction de chaque élève :

1. Le revenu par habitant
2. Le niveau des diplômes
3. Le taux de chômage, taux d'activité et taux bénéficiaires d'une aide sociale
4. Les activités professionnelles
5. Le confort du logement

- *A quoi sert-il ?*

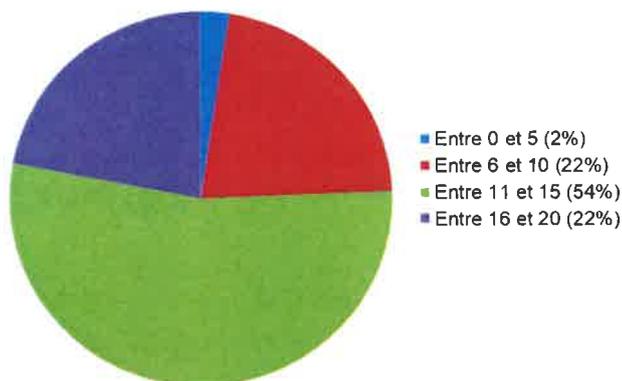
Il a pour but de dégager la nécessité d'actions pédagogiques complémentaires pour les écoles au faible ISE afin d'aider ces établissements à atteindre de manière plus efficace et équitable leurs missions. Ces actions se traduisent par des moyens financiers et humains (encadrement).

³ Source : <https://walstat.iweps.be/>

⁴ Sources :

- https://www.fapeo.be/wp-content/analyses_2011/ISEF.pdf
- https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/44433_002.pdf
- https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/46854_001.pdf
- <http://archive.pfwb.be/1000000020670e6>
- <http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=2193>

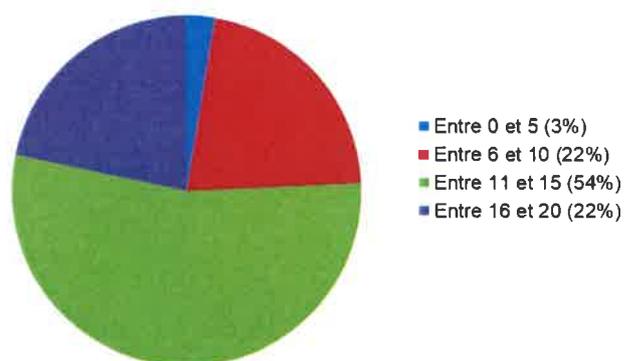
Les indices de nos écoles en 2019



ISE des écoles secondaires en 2019 (4)



ISE des écoles fondamentales en 2019 (37)



Analyse des indices socio-économiques des écoles de notre ressort

On considère que :

- Entre 1 et 5, l'implantation relève de l'encadrement différencié
- Entre 6 et 20, l'implantation ne relève pas de l'encadrement différencié

On constate dans les écoles de notre ressort :

- Une moyenne de 12,6
- Une médiane de 13
- 98% des écoles ont un ISE \geq 6

En province du Luxembourg et selon les chiffres de 2011, 1% des établissements est concerné par l'encadrement différencié pour le fondamental, et 0% pour le secondaire.

Les provinces de Luxembourg et de Namur sont moins touchées par les difficultés socio-économiques de leurs populations scolaires, comparativement aux provinces de Liège du Hainaut et de Bruxelles.

En bref...

Situé en zone rurale, le territoire du Centre PMS Libre de Saint-Hubert couvre une bonne partie de l'arrondissement de Neufchâteau ainsi que la région de Sainte-Ode. La mobilité et l'accessibilité y sont peu développées, de même que l'accès aux soins de santé. Au niveau socio-économique, nous sommes en présence de petits revenus et d'un taux de demandeurs d'emploi inférieur à celui de la région wallonne.

Les objectifs et actions en référence aux 8 axes fondant le programme commun à tous les centres PMS⁵

Axe 1 – L’offre de services aux consultants

Objectif : Nous rendre visibles en vue d’être identifiés comme ressource.

1. À l’égard des élèves et des parents

Notre principal support est notre triptyque reprenant des informations générales sur notre centre PMS ainsi que, de manière personnalisée pour chaque école, l’adresse mail et le nom des agents qui travaillent dans l’école concernée. Dans certaines écoles, des affiches sont apposées dans des endroits de passage ou encore dans des classes.

Un courrier est adressé aux parents des nouveaux élèves (1^{ère} maternelle, 1^{ère} secondaire, mais également nouvel élève dans une autre année d’étude). De même, un courrier spécifique est remis à chaque parent dont l’enfant arrive au moment d’une période dite charnière (3^{ème} maternelle et 6^{ème} primaire).

Dans certains établissements, notre équipe participe aux rencontres parents / école de début d’année scolaire. Cette action est non-systématique et réalisée à la demande des chefs d’établissements. Il s’agit pour nous d’une belle occasion de présenter notre service aux parents.

Dans certaines écoles fondamentales, notre équipe va directement se présenter aux élèves dans les classes des années supérieures. De même, les agents travaillant dans nos écoles secondaires passent dans chaque classe de 1^{ère} année en début d’année scolaire. Ces actions permettent aux élèves d’identifier les agents qui travaillent dans leur école, de démystifier nos missions, ainsi que de connaître les modalités de prise de contact avec notre centre PMS.

Enfin, une de nos écoles fondamentales a réalisé, avec notre collaboration, une capsule vidéo présentant notre service. Cette réalisation est publiée sur les pages internet de l’école en question. Notre équipe est en questionnement quant à la réalisation d’une capsule similaire présentant notre service de manière plus générale, non spécifique à une seule école en particulier.

2. À l’égard des établissements scolaires

Notre projet de centre est présenté aux directions des écoles de notre ressort.

Lors des réunions de rentrée des établissements scolaires qui réunissent la direction et le personnel, notre équipe est parfois amenée à aller se présenter. Cette action est non-systématique et réalisée à la demande des chefs d’établissements.

Notre participation à certains conseils de classe dans les écoles secondaires nous permet également de mieux nous faire connaître auprès des équipes éducatives. Cette participation est ciblée en fonction de certains critères comme l’année d’étude, la présence d’élèves à besoins spécifiques, ...

⁵ Décret du 14 juillet 2006, Ch II, Section 1^{re} Art. 8.

De même, nos concertations spécifiques réalisées avec certains enseignants en fonction des situations en cours permettent une meilleure identification et connaissance de notre service.

Pour finir, nous avons élaboré un triptyque spécifique à destination des équipes éducatives. Ce flyer présente notre service, mais permet également de repréciser le circuit d'une demande dite « classique ».

3. À l'égard des autres institutions

Nous communiquons notre projet de centre avec nos partenaires locaux. Ceci a pour objectifs de mieux connaître les rôles de chacun et d'établir ainsi un meilleur travail de collaboration.

De plus, nous invitons certains de nos partenaires à nos réunions d'équipe générale. Ces rencontres favorisent une meilleure connaissance mutuelle. De même, il nous arrive d'aller nous-mêmes visiter d'autres services ou institutions.

Par ailleurs, certains membres de notre centre participent activement à diverses plateformes, salons, formations, colloques, etc.

Axe 2 – La réponse aux demandes des consultants

Objectif : Mobiliser le jeune et/ou sa famille en vue de le repositionner en tant qu'acteur de sa demande.

Chaque demande qui arrive au centre PMS est analysée en équipe, peu importe sa provenance. Elle peut en effet émaner de l'élève lui-même, de ses parents ou de ses représentants légaux, du chef d'établissement, d'un membre de l'équipe éducative, ou encore d'un service extérieur. Les demandes externes, à savoir concernant un élève ne faisant pas partie de notre population, sont également prises en considération. Les demandes sont analysées en équipe pluridisciplinaire, avec le regard spécifique de chaque discipline.

Nous nous efforçons de rendre le demandeur personnellement porteur de sa demande. Ceci a pour objectif de replacer la (les) personne(s) concernée(s) directement au centre des démarches et ainsi de faciliter sa (leur) mobilisation. Pour ce faire, nous l'impliquons si possible lors d'un entretien, tout en garantissant la confidentialité et le respect du secret professionnel.

Nous ne travaillons pas avec un élève ou un parent contraint de s'adresser à nous. Si le jeune ou sa famille n'est pas à la source de la demande, nous travaillons avec le tiers demandeur afin d'envisager comment il est possible de rendre l'élève ou sa famille acteur et porteur de la demande.

Il est idéal que l'enseignant lui-même puisse faire part de ses inquiétudes au jeune et/ou à ses parents. Ceci dit, lorsque les parents ne nous interpellent pas alors que l'école demeure inquiète, il nous est possible de participer à une concertation organisée par l'école (en transparence avec les parents).

Lorsque notre service ne peut prendre en charge une demande car elle ne répond pas à nos missions, nous réorientons vers le service le plus adéquat pouvant fournir une réponse à la demande.

Plusieurs moyens sont mis à disposition du jeune et de sa famille pour nous adresser une demande :

- Par téléphone – l'appelant a la possibilité de laisser un message sur un répondeur lorsque nous ne sommes pas en mesure de répondre directement à l'appel ;
- Par e-mail – chaque agent dispose d'une adresse mail professionnelle, nous disposons également d'une adresse générale pour le centre PMS, ainsi que d'adresses spécifiques pour chaque école ;
- Via les équipes éducatives (professeurs, éducateurs, ...) ;
- Via une boîte aux lettres placée dans les écoles – moyen de communication majoritairement mis en place dans les écoles secondaires, mais aussi dans certaines écoles fondamentales à l'attention des élèves des années supérieures.

Il est important d'adopter une attitude proactive face aux demandes. Des moments de concertation réguliers avec les écoles, la participation aux conseils de classe, et la présence régulière des agents dans les écoles sont autant de moyens d'inciter les élèves et les membres des équipes éducatives à nous interpeler.

Axe 3 – Les actions de prévention

Objectif : Favoriser le développement et l'équilibre affectif, cognitif, social et la santé globale de l'élève.

- Au niveau de l'enfant : principalement par le biais d'animations collectives (sur les émotions, la connaissance de soi et de l'autre, le « bien vivre », le respect de soi, ...). Ces animations ne sont pas systématiques, elles sont mises en place en fonction des demandes, et après leur analyse.
- Au niveau des parents et des ou du jeune lors de nos entretiens.
- Au niveau des partenaires et intervenants éducatifs : lors des nombreuses concertations avec les enseignants qui connaissent bien les enfants, notamment aux moments charnières et lors des conseils de classe. Dans l'enseignement maternel, nous enrichissons notre travail du regard logopédique.
- Au niveau des partenaires locaux et du réseau : collaboration avec nos partenaires (AMO, centres de planning familial, ...) dans le cadre par exemple de co-animations.

Axe 4 – Le repérage des difficultés

Objectif : Repérer le plus tôt possible les enfants qui auraient des besoins spécifiques en vue de favoriser leur développement global tout au long de leur scolarité.

L'accent est mis sur une intervention tôt dans la scolarité et aux moments plus « sensibles » que sont ces temps de passage (entrée en maternelle, transition 3^{ème} maternelle – 1^{ère} primaire, transition 6^{ème} primaire – 1^{ère} secondaire). Ce repérage s'appuie sur une étroite collaboration avec les équipes éducatives, les enseignants qui connaissent l'enfant, le jeune et certains partenaires comme le PSE.

1. Dans l'enseignement fondamental

- Nous sommes disponibles pour concerter avec les enseignants à leur demande, quelles que soient les années scolaires concernées.
- Un accent est mis en 3^{ème} maternelle avec, en plus des concertations proposées avec les enseignants, une proposition de rencontres individuelles avec les parents que nous contactons individuellement par écrit.
- Notre approche tridisciplinaire initiale s'est enrichie pour l'enseignement fondamental du regard de l'auxiliaire logopédique.
- Pour les classes DASPA, nous participons régulièrement aux conseils de classe.

2. Dans l'enseignement secondaire

- Lors des conseils de classe auxquels nous participons (participation en alternance selon les années, les périodes, les besoins, ...), ainsi que lors de nos moments d'échange avec les équipes éducatives et de nos rencontres avec les directions. Ces moments ont lieu à notre initiative mais peuvent également être organisés à la demande des enseignants ou des éducateurs.
- Pour les classes DASPA, nous participons également aux conseils de classe intégration.

Axe 5 – Le diagnostic et la guidance

Objectif : Analyser la situation au travers de l'éclairage tri-disciplinaire ou quadri-disciplinaire en vue d'un accompagnement durant toute la scolarité du jeune.

- Par le moyen des réunions d'équipes pluridisciplinaires hebdomadaires, nous cherchons à « préciser les difficultés » et mettre en lumière les forces et ressources disponibles afin d'élaborer des pistes d'action et des objectifs qui seront poursuivis pendant la guidance.
- Par une collaboration étroite avec l'équipe éducative lors de la recherche des aides les plus adéquates dans l'aménagement du contexte scolaire de l'enfant.
- En accompagnant l'enfant et/ou ses parents, il est important de les rendre acteurs dans le suivi.
- En partenariat avec les services extérieurs (PSE, logopède, SSM, SAJ, SPJ, ...) dans le cadre du suivi.
- Dans le cadre de l'intégration scolaire : les concertations et suivis avec tous les partenaires dont les parents dans l'élaboration du Projet Individualisé d'Apprentissage (PIA), dans son évaluation et dans son ajustement.

Axe 6 – L’information et l’orientation scolaire et professionnelle

Objectif : Eveiller le jeune à la réflexion sur ses besoins, ses envies, ses potentialités en vue de le rendre acteur dans ses choix de vie.

L’accompagnement des élèves dans la construction d’un projet scolaire et professionnel est une des missions des centres PMS. Ce processus doit être envisagé comme prenant cours tout au long de la vie, et non à un moment donné. On parle d’ailleurs de plus en plus « d’éducation au choix » et « d’école orientante ».

Néanmoins, nous pouvons relever des moments plus spécifiques où un choix d’orientation est posé. Ainsi, nous proposons aux écoles des actions collectives d’orientation aux moments dits « charnières », à savoir en 6^{ème} primaire, en 2^{ème} secondaire, en 4^{ème} secondaire ainsi qu’en rhéto. Etant donné la création des CPU en enseignement secondaire, il est probable que nous adaptions les moments de nos interventions afin de les faire coïncider avec les moments-clés des choix d’orientation des élèves.

Ces actions sont construites dans une perspective d’approche orientante en collaboration et à la demande des écoles, nos partenaires privilégiés. Nous nous associons à des partenaires extérieurs (IBEFE, CIO, ...) dans certaines actions ou certains projets d’orientation.

De plus, nous participons à certains conseils de classe dits d’orientation dans nos écoles secondaires.

En plus de ces moments collectifs, nous sommes disponibles tout au long de la scolarité pour réaliser un travail d’orientation plus individuel, à la demande du jeune et/ou de ses parents.

En outre, notre centre PMS fait partie de la Plateforme Orientation de la Province du Luxembourg.

Dans certaines situations, il nous arrive d’envisager et de proposer pour un élève l’orientation vers l’enseignement spécialisé. Notre rôle d’accompagnement prend alors place autour de l’élève et de sa famille, mais aussi parfois autour des enseignants et des camarades de classe. Nous offrons aux parents l’information nécessaire et pertinente. Il est possible de leur proposer de les accompagner dans la visite d’écoles spécialisées.

Par ailleurs, de plus en plus d’élèves bénéficient d’un projet d’intégration. L’accompagnement de ces élèves, de leur famille et des équipes éducatives prenant part au projet est de notre ressort. Nous participons systématiquement aux trois réunions annuelles organisées pour chaque élève en intégration.

Axe 7 – Le soutien à la parentalité

Objectif : Reconnaître et mobiliser les ressources des parents en vue d’optimiser l’épanouissement de leur enfant et de favoriser le lien entre ceux-ci et l’école.

Le soutien à la parentalité se retrouve au travers de tous les axes développés précédemment. Le parent est à considérer comme une ressource, il est important d’envisager une collaboration positive et de le placer au centre des démarches.

Parmi les moyens mis en œuvre, la notion d'**accompagnement** nous paraît judicieuse :

- Au travers des entretiens avec les parents et, avec eux, la mise en lumière des ressources dont eux-mêmes disposent pour leur enfant, et cela en tenant compte de leurs valeurs et de leur propre rythme.
- Notre rôle d'interface, de liaison école-famille, nous permet d'améliorer la communication et de créer un climat de confiance favorable à l'évolution scolaire de l'enfant, tout en respectant notre déontologie professionnelle.
- À travers l'accompagnement des familles vers des services extérieurs (SAI, SAJ, CPAS, spécialistes, ...).

Axe 8 – L'éducation à la santé et au bien-être des jeunes de l'école et leur promotion

Objectif : Soutenir toute démarche visant le bien-être et son équilibre chez le jeune.

L'éducation à la santé fait partie intégrante de notre travail. La discipline paramédicale y a certainement un rôle central à jouer, mais il n'est pas uniquement de son ressort de s'occuper de cet axe de travail. En effet, chaque agent peut être amené à prendre part, de près ou de loin, à des actions d'éducation à la santé et au bien-être des jeunes. Une éventuelle formation doit alors être envisagée pour les agents qui en ressentent et en ont le besoin.

Ces actions peuvent prendre diverses formes, et être réalisées de façon collective ou individuelle. Elles sont à envisager à tous les niveaux d'enseignement (fondamental et secondaire). En fonction des demandes et des besoins, différents thèmes peuvent être abordés, soit de manière ponctuelle, soit de manière plus systématique. Nous proposons par exemple des animations EVRAS en 6^{ème} primaire et en 4^{ème} secondaire, ou encore une action sur le thème de l'adolescence en 1^{ère} secondaire ou une journée Sida en rhéto.

Des animations à la demande sont programmées suite à des besoins spécifiques. Ces animations sont construites en collaboration avec l'école afin que cette dernière puisse assurer le suivi nécessaire à la continuité du projet.

Un travail de collaboration et de coordination avec des partenaires externes (PSE, centres de planning familial, AMO, ...) est réalisé.

Pour accord, 03/09/2020


directrice

Pour accord, 03/09/2020


mandataire PO